

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA08-(C-4.1)-009

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

A la séance du 2 juillet 2008, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur approximative de 6 mètres en face du 3400, rue Arthur-Généreux dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2008.
Entrée en vigueur le 9 juillet 2008.
